



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question écrite n° 63114

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les internats dont disposent les classes préparatoires. Aujourd'hui, les étudiantes qui fréquentent ces établissements représentent 42 % de l'effectif global. Or 3 400 chambres en internat leur sont réservées contre 6 000 pour les garçons. Face à cette situation, il lui demande les initiatives que le Gouvernement compte mettre en oeuvre afin que l'hébergement s'adapte à l'augmentation constante du nombre d'internes féminines.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a la volonté, au nom de l'égalité des chances, de développer l'offre de places d'internat à destination des jeunes filles scolarisées en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Dans son allocution du 14 décembre 2009 relative aux priorités financées par le grand emprunt national, le Président de la République a annoncé la création de 20 000 places d'internats d'excellence destinées à accueillir des élèves de la 6e aux CPGE. Les « internats d'excellence » créés ou en cours de création répondent à l'exigence d'un accueil à parité des filles et des garçons. Ainsi, l'internat de Sourdun, ouvert en septembre 2009 dans l'académie de Créteil, accueille autant d'élèves des deux sexes. Onze internats d'excellence supplémentaires ouvriront à la rentrée 2010. Des places labellisées internats d'excellence ont également été ouvertes dans des internats existants. Depuis la rentrée 2009, 2 900 places ont été labellisées dans 444 établissements scolaires publics. Ces places sont occupées à 50 % par des jeunes filles. Par ailleurs, dans le cadre d'une mission confiée à l'inspection générale de l'éducation nationale par le Premier ministre sur l'ouverture sociale des CPGE, il a été demandé que les questions d'hébergement soient tout particulièrement étudiées, de manière à réduire les inégalités ou discriminations existantes devant l'accès à l'internat. Les réflexions en cours devraient déboucher sur des propositions d'ici la fin de l'année, afin d'accroître les possibilités d'accueil en internat dans chaque académie. Ainsi, le volontarisme de l'État, associé à une mobilisation des Régions, compétentes en matière de construction et de rénovation des lycées, oeuvrera en faveur d'un développement de l'offre de places d'internat à destination des jeunes filles, notamment scolarisées en CPGE.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63114

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10546

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4275